



**Contrat de carte à points
Amap produits Laitiers
LA FERME DES DAHLIAS**



CERNAY

Saison 2018/2019

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent **contrat d'engagement** est signé entre :

Le PRODUCTEUR	Le CONSOM'ACTEUR
SARL DES DAHLIAS Sophie et Joël PFAUWADEL	(NOM, Prénom)
Chemin Linngasse	(Adresse).....
68500 BERRWILLER	(Code postal, Commune)
Joel.pfauwadel123@orange.fr 03 89 28 20 11	Courriel : Téléphone :

N° d'adhérent :

Membre de l'Amap Produits Laitiers : oui – non

Membre des autres amaps suivantes :

Valeur du point : 1.07 €

Pour l'Amap Produits Laitiers, vous pouvez acquérir une carte à points d'une valeur mini de 20 points (soit 21.40 €) et d'une valeur maxi de 40 points (soit 42.80 €) sans date limite d'utilisation, et renouvelable sous conditions.

Attention! : S'il suffit d'être adhérent à ThurAmap pour prendre une carte à points, seules les personnes ayant souscrit un contrat auprès de l'Amap Produits Laitiers, pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.

Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de SARL DES DAHLIAS

Lait cru (1L)	1 pt
Fromage blanc nature (+/- 500gr)	3 pts
Fromage blanc assaisonné (+/- 500gr)	3 pts
Fromage affiné (+/- 250gr)	3 pts
Fromage frais (+/- 100gr)	1 pt
Yaourt nature (+/- 500ml)	2 pts
Yaourt aux fruits (+/- 500ml)	2,50 pts
Crème dessert chocolat (+/- 500ml)	2,50 pts
Crème épaisse (+/- 25cl)	2 pts
Plaquette de beurre (+/- 125gr)	2 pts

Etabli en 1 exemplaire à, le et signé par les parties :

Le producteur	Le consomm'acteur
(signature).....	(signature).....

Rappel : valeur du point = 1.07 €

Dates (souscription, renouvellement ou utilisation)	Approvisionnement de la carte (ou report solde carte de la saison précédente)	Débit (en points)	Crédit (en points)

Mise à jour le 10/04/2018